



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SUBVENTION :

Signature d'un contrat de parrainage avec l'association pavillaise « TEAMGORAID » à l'occasion de la participation au raid humanitaire « Twingo Maroc Raid »

**Délibération
n°2024/09**

11 MARS 2024

Date de la convocation :
5 mars 2024

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 14 mars 2024
et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le onze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, M. GALISSON Hubert qui a donné pouvoir à M. VANDEVILLE Gérard, Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 29

SUBVENTION : Signature d'un contrat de parrainage avec l'association pavillaise « TEAMGORAID » à l'occasion de la participation au raid humanitaire « Twingo Maroc Raid ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association pavillaise nouvellement créée « TEAMGORAID » a sollicité auprès de la commune un don financier destiné à contribuer à la participation de l'équipage Robin MORISSE – Florian TERAL, membres de l'association, au raid « Twingo Maroc Raid », qui se déroulera en avril 2024 sur plus de 6 500 kms à travers la France, l'Espagne et le Maroc à bord d'une Twingo et dont l'objectif principal est l'acheminement de fournitures médicales, scolaires et de jouets pour les enfants défavorisés du désert marocain.

Monsieur le Maire précise que le logo de la ville de Pavilly sera apposé sur l'aile arrière gauche du véhicule.

La Commission des Finances – Budget ayant examiné cette proposition de demande de subvention lors de sa séance du 6 mars 2024 et émis un avis favorable, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De conclure un partenariat financier à hauteur de 250 € avec l'association pavillaise « TEAMGORAID » qui s'engage en contrepartie à apposer sur l'aile arrière gauche de la Twingo qui participera au raid humanitaire « Twingo Maroc Raid » en avril 2024, le logo de la ville de Pavilly et à promouvoir celui-ci sur les réseaux sociaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de parrainage avec l'association « TEAMGORAID » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com